

## Témoignage rennais (assignés des 26 et 27 novembre 2015)

**Jeudi 26 et vendredi 27 novembre** au matin a eu lieu une importante opération de police visant des militants écologistes et d'extrême gauche. Des perquisitions musclées ont eu lieu quasi-simultanément dans plusieurs habitations de **Rennes** (à notre connaissance, au moins six). À chaque fois une personne se voyait signifier une assignation à résidence ou une interdiction d'Ile-de-France.

Les fonctionnaires de police, en grand nombre et armés de fusils à pompes, sont venus chez nous, où vivent aussi des enfants, nous ont tous menottés et plaqués au sol.

Pour justifier ces interventions, les forces de l'ordre nous ont dit agir dans le cadre des opérations de police en marge des manifestations prévues lors de la COP21. Ils nous ont délivré des assignations à résidence. Interdiction de quitter Rennes, obligation de pointer trois fois par jour au commissariat et de rester chez nous de 20h à 6h, et ce jusqu'au 12 décembre.

Ces perquisitions a été effectuées sur ordre direct du préfet. Les policiers, qui expliquaient qu'ils avaient désormais des « pouvoirs élargis », assumaient ostensiblement leur toute-puissance en évoquant avec un humour cynique la recherche bien sûr infructueuse « d'armes de guerre et d'explosifs ».

Les papiers qui nous ont été délivrés expliquent que « la forte mobilisation des forces de sécurité pour lutter contre la menace terroriste ne saurait être détournée pour répondre aux risques de troubles à l'ordre public liés à de telles manifestations revendicatives ». Ce qui légitime pour eux ces assignations préventives.

Les informations utilisées pour justifier les assignations émanent vraisemblablement des services de renseignement et évoquent pêle-mêle des faits faux, imaginaires ou approximatifs. Trois raisons principales sont invoquées.

La participation à la manifestation anti-aéroport du 22 février 2014, à Nantes, à laquelle avaient participé 40 000 personnes et pour laquelle aucune des personnes assignées n'ont été arrêtées ou condamnées.

Leur présence au week-end de mobilisation contre les violences policières organisé à Pont-de-Buis un an après la mort de Rémi Fraisse par une grenade de la gendarmerie. Une mobilisation publique et soutenue par l'Assemblée des blessés qui soutient les victimes de la répression policière ; Une arrestation préventive dans un squat à Milan, avant une grande manifestation contre l'exposition universelle à laquelle ont participé les opposants à la ligne TGV Lyon-Turin, des cortèges syndicaux et des militants pour le logement. Certaines personnes sont accusées d'avoir été en « possession d'engins incendiaires », ce qui est faux et qui a été contesté devant la justice italienne.

À aucun moment la préfecture ne se donne la peine de prouver ces informations. Certains d'entre-nous ont été présents lors de ces manifestations, d'autres non et aucun n'a jamais été inculpé pour des faits de violence ou de troubles à l'ordre public.

Il n'aura pas fallu deux semaines pour qu'apparaisse au grand jour ce que permet l'état d'urgence.

Alors que le gouvernement clame que la vie doit continuer normalement (appel à sortir aux terrasses, à participer aux concerts...) et que de grands événements sont maintenus, la contestation politique, elle, se retrouve acculée au silence avec des interdictions de manifester, à Rennes et à Paris, notamment. Une opération d'intimidation et de neutralisation (perquisitions arbitraires et assignation à résidence) est en cours, dont on commence seulement à soupçonner l'ampleur...

Après la communauté musulmane dans son ensemble – avec l'intervention hallucinante de la police au restaurant Pepper Grill en région parisienne, par exemple –, voilà les militants des luttes écologiques, en soutien aux immigrés, pour le droit au logement, devenus victimes de la « guerre contre le terrorisme » chère à François Hollande.

Si ce type d'intervention et d'assignation a eu lieu en France, qu'il s'agisse de militants d'extrême-gauche ou d'autres victimes de l'état d'urgence, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez communiquer avec nous en nous écrivant à l'adresse suivante :

[a.residence@riseup.net](mailto:a.residence@riseup.net)